

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 07 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 28/02/2024
DATE D’AFFICHAGE : 08/03/2024
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 17 - Présents : 11 - Absents : 6 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Travaux sur les réseaux Accords-cadres à bons de commande 2021-2022 reconductibles en 2023 et 2024 Avenant n°2 au lot n°15 (Installation et exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques)

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 mars à 09 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 11 membres sur 17 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 6 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président soumet au Bureau un projet d’avenant n°2 à l’accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux, lot n°15-Installation et exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques passé avec le groupement Demouselle Réseaux Côte Picarde-Cogelum Ile-de-France. Il précise que cet avenant n°2 a recueilli l’avis favorable de la Commission d’Appel d’Offres.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du plan de relance, la Fédération a été amenée à installer 26 bornes supplémentaires de recharge des véhicules électriques non prévues à l’accord-cadre initial passé pour la période 2021-2024 et que la réalisation de ces travaux complémentaires dans le cadre du marché en cours nécessite de revoir le montant maximum de commande pour le porter à 1 600 000 € hors taxes pour la durée totale de l’accord-cadre, reconductions comprises, montant non révisable.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- Approuve l’avenant n°2 à passer avec le groupement Demouselle Réseaux Côte Picarde-Cogelum Ile-de-France pour le lot n°15 Installation et exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques.
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et à en faire exécuter les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

